

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE
PROCEDURE D'OPPOSITION
COMMUNE DE COLLONGE-BELLERIVE
Pointe-à-la-Bise – chemin des Marèches

Projet de plan de site - plan n° 30174-515 modifiant pour partie le plan de site n° 28679B-515

Vu la mise à l'enquête publique n° 1982 du projet de plan de site - plan n° 30174-515 modifiant pour partie le plan de site n° 28679B-515, sur le territoire de la commune de Collonge-Bellerive;

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive, du 25 mars 2021;

vu l'article 40 alinéa 6 de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, du 4 juin 1976 (LPMNS, L 4.05), le projet de plan, tel qu'il sera soumis à l'approbation du Conseil d'Etat, a été dressé par le département du territoire (DT) et peut être consulté :

- **au département du territoire**, office de l'urbanisme, rue David-Dufour, 5, 5^e étage (heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 9h à 12h sur rendez-vous uniquement) tél. 022 546 73 00;
- **à la mairie de Collonge-Bellerive**, chemin du Château-de-Bellerive 1, (heures d'ouverture: lundi, mardi, mercredi 08h00-12h00 et 14h00-17h00, jeudi 11h00-18h30 et vendredi 08h00-12h00 et 14h00-16h00) – tél. 022 722 11 50;
- **site internet:** <https://www.ge.ch/c/plans-consultation>

du **21 juin au 20 août 2021** inclusivement.

Pendant un délai de 30 jours à compter de la première publication soit jusqu'au **20 août 2021** quiconque est atteint par le projet de plan de site et a un intérêt digne de protection à ce qu'il soit modifié ou écarté peut déclarer son opposition, par acte écrit et motivé, au Conseil d'Etat, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, case postale 3964, 1211 Genève 3.

Publication FAO: 21 juin 2021

**Le conseiller d'Etat chargé du département
du territoire**

Antonio HODGERS



Département du territoire
Office du patrimoine et des sites
Service des monuments et des sites
Rue David-Dufour 1 • CH- 1211 Genève 8
Tél. +41 22 546 61 00 • Fax +41 22 546 61 10 •
www.ge.ch